

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ATLANTA**

Entreprise privée régie par la Loi n° 17-99 portant Code des Assurances

Société anonyme au capital de 601.904.360,00 dirhams

Siège social: 181, boulevard d'Anfa, Casablanca

R. C. Casa. 16747 – I.F. 01085137

## COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS ATLANTA

L'Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement de la **Compagnie d'Assurances et de Réassurances ATLANTA** s'est tenue le **jeudi 26 mai 2016** au siège social de la Compagnie, sous la présidence de Madame Fatima-Zahra BENSALAH, Administrateur Directeur Général Délégué.

L'Assemblée Générale a autorisé le programme de rachat par ATLANTA de ses propres actions en bourse des valeurs tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2016 et visé par l'AMMC en date du 11 mai 2016 sous la référence n° VI/EM/008/2016 et dont un extrait a été publié dans le journal «FINANCES NEWS HEBDO» n° 812 du 12 mai 2016.

Les caractéristiques du programme de rachat sont comme suit :

- Prix maximum d'achat : **74,00** dirhams par action
- Prix minimum de vente : **50,00** dirhams par action
- Nombre maximum d'actions à acquérir : **5%** du capital, soit **3 009 521** actions
- Délai d'autorisation : 18 mois, du **08 juin 2016**  
au **08 décembre 2017**

Elle a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution du programme de rachat des actions aux dates et conditions qu'il jugera opportunes.

Les opérations d'achat et de vente se feront par l'intermédiaire de la société de bourse 'CDG Capital Bourse'.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**